

EDITO



C'est la rentrée !!!

Votre club de randonnée prépare ses activités pour la nouvelle saison. Richesse et attrait font la variété des sorties proposées pour vos adhérents (marche à allure régulière, marche nordique, marche aquatique, marche douce, rando santé®, randonnée, etc....).

C'est aussi la semaine de randonnée, les randonnées inter-clubs, les randonnées ouvertes à tous ou découverte de la randonnée auprès des écoliers.

Et beaucoup d'autres activités et événements qui provoquent de joyeux moments de partage et convivialité.

La vie de votre club affilié en ce début de saison, c'est inciter et élargir vos adhésions avec la licence FFR (environ 2€ par mois). C'est partager **le plaisir de se retrouver en groupe** tout en **améliorant sa condition physique**, faire des **rencontres avec des passionnés**, bénéficier d'un **encadrement de qualité et essayer de nouvelles pratiques**.

La formation est un levier important de développement de tous vos projets au sein de vos clubs. Elle permet de reconnaître un niveau de compétences optimum pour réaliser vos missions. Dirigeant, animateur, baliseur collecteur numérique ou formateur, nous avons tous un rôle à tenir. La formation est une ressource pour chacun d'entre nous.

Vous souhaitez vous engager dans la valorisation des chemins de randonnées ?

Alors, soyez ANIMATEUR de la Fédération Française de Randonnée Vendée

Excellente saison 2023 / 2024



Jean-Paul Boissonnot

AGENDA



Dimanche 15 octobre



On vous donne rendez-vous pour la Journée de la marche en Vendée..

Toutes les infos <https://vendee.ffrandonnee.fr/actualite/21386/la-journee-de-la-marche-en-vendee>

« LA RENCONTRE DES ASSOCIATIONS »

En 2022, vingt et une associations étaient représentées à la réunion des associations organisée par le Comité Départemental.

Les échanges, les informations, les discussions et les réponses aux interrogations diverses et variées que certains se posaient ont contribué au succès de cette journée.

À la veille de l'année olympique 2024 et fort de nos plus de 3000 licenciés, nous vous invitons à venir encore plus nombreux à notre prochaine réunion des associations **qui aura lieu le 20 Octobre** afin que vous apportiez vos idées et suggestions pour prolonger et amplifier cette dynamique en marche.

En effet, nous aurons déjà vécu pour notre année sportive 2023-2024, deux événements importants :

- ⇒ Le Sélectif Régional de Longe-côte à Saint Jean de Monts le samedi 7 Octobre
- ⇒ La Journée de la Marche le 15 Octobre

À très bientôt.....

Gaby Guillet

INFOS FEDERALES



« Ma Tribu » : La nouvelle fonctionnalité de « Ma Rando » destinée aux communautés de randonneurs



« Ma Tribu » est une nouvelle fonctionnalité de **MaRando®** destinée aux communautés de randonneurs.

Accessible gratuitement et en avant-première à tous les détenteurs d'une **licence FFRandonnée** ou d'un **RandoPass**, MaTribu vous offre un espace d'expression unique pour organiser vos prochaines sorties en famille, entre amis ou entre membres d'un club. Avec MaTribu, accédez à **des espaces de stockage** de vos randonnées pour mieux **les partager** avec vos groupes.





« Création d'une Commission Communication »

Le Comité de Randonnée Pédestre est ravi d'annoncer la création de sa Commission Communication, une initiative visant à renforcer l'échange d'informations entre le Comité et ses adhérents ainsi qu'avec le public.



La Commission Communication sera composée de membres engagés et passionnés par la randonnée, ainsi que d'experts en communication. Ils travailleront à développer des stratégies de communication efficaces pour promouvoir les activités de randonnée, informer les adhérents, et encourager la participation de la communauté de randonneurs.

Les objectifs principaux de la Commission Communication sont :

Diffusion d'informations claires : La commission s'engage à fournir des informations précises et à jour sur les actions du Comité, les événements spéciaux et les actualités liées à la randonnée pédestre. Des canaux de communication tels que les bulletins d'information (ex : Balise 85), le site web du Comité et les réseaux sociaux seront utilisés pour garantir une diffusion rapide et accessible de ces informations.

Promotion de la randonnée pédestre : La Commission travaillera à développer des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la randonnée pédestre.

Favoriser le partage d'informations : La Commission favorisera les moyens de communication où les adhérents pourront partager leurs informations.

Utilisation des nouvelles technologies : La Commission explorera les moyens d'utiliser les nouvelles technologies de communication pour améliorer la portée et l'efficacité de la diffusion d'informations.



Le Comité invitera tous ses adhérents à suivre ses canaux de communication

Johny Lenormand

MANIFESTATIONS 2023

Jeudi 12 octobre
Rando du Chrono
Les Herbiers

Dimanche 15 octobre
La Journée de la Marche en Vendée

Dimanche 5 novembre
La 27ème Culminante
Sèvremont

Samedi 11 novembre
Ma Réorthon
La Réorthon

Dimanche 26 novembre
La Rando Humanitaire
La Rando de la Vie
Saint-Hilaire-de-Riez

Dimanche 3 décembre
Audax 25km
Les Herbiers

Samedi 16 et
Dimanche 17 Décembre
Les Randonnées du Père Noël
Les Herbiers

N'OUBLIEZ PAS

Retrouvez le calendrier des manifestations sur notre site internet
<https://vendee.ffrandonnee.fr/>

IMMATRICULATION TOURISME



« Réunion Immatriculation Tourisme du 6 septembre 2023 »

Le Comité Départemental de Randonnée pédestre a organisé une journée d'information sur l'Immatriculation Tourisme le 6 septembre 2023 à la Maison des Sports de la Roche sur Yon.

26 représentants d'associations, 6 membres du Comité dont le Président, ont participé à cette réunion animée par 2 formateurs fédéraux, Georges Verdier et André Besnier.

Comment bénéficier de l'Immatriculation Tourisme ?

- **Les associations affiliées** doivent tout d'abord signer une convention avec le Comité Départemental, et disposer d'un correspondant tourisme dûment formé. Les associations pourront aussi bénéficier de l'assurance responsabilité civile professionnelle et de la garantie financière obligatoires, souscrites par la Fédération pour l'organisation de séjours et voyages.
- **L'organisateur du séjour** devra établir les documents prescrits par la loi : notice d'information préalable, contrat, conditions générales de vente, proposition d'assurances facultatives.
- **Transmettre au Responsable** Tourisme du Comité (via une saisie informatique) les éléments nécessaires à la validation du séjour.

Les formateurs ont présenté ces différentes étapes, ainsi que le site fédéral pour la saisie du séjour et la documentation disponible.

Les associations organisant des séjours devront demander à bénéficier de l'Immatriculation Tourisme afin de rester dans le cadre de la loi. Le non-respect de la loi peut conduire à réparer le préjudice subi par les participants, et donner lieu à des sanctions allant jusqu'à 15 000 € d'amende et d'un an d'emprisonnement.

La mission des Responsables Tourisme du Comité Départemental n'est pas seulement de valider les séjours organisés par les associations, mais aussi d'apporter conseils et renseignements dans la constitution du dossier.

Contacts : Marie-Christine MECHINEAU (mcmechineau@ffrandonnee.fr ou 0681015511) et Nicole FLOC'H (nfloch@ffrandonnee.fr ou 0764366640)